



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

The Voice of Construction Crafts and SMEs in Europe

FR

COMMUNIQUE
PRESSE

18 mai 2010

Pour diffusion immédiate

Efficacité énergétique des bâtiments

Des progrès significatifs, selon les PME de la construction

Les artisans et PME de la construction, représentés par la European Builders Confederation (EBC), accueillent avec satisfaction l'adoption officielle de la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, votée aujourd'hui par le Parlement européen en session plénière à Strasbourg. Un des changements clés réside dans l'extension du champ d'application de la directive, avec l'élimination du seuil des 1000m². Cette modification améliorera fortement l'impact de la directive et offrira de nouvelles perspectives aux PME, étant donné que les exigences liées au réaménagement des bâtiments couvriront à présent presque toutes les maisons.

Si cette directive révisée offre de nouvelles opportunités, elle représente en même temps un véritable challenge. Le président d'EBC, Andrea Marconi rappelle : « **il est essentiel d'accroître la formation de la main d'œuvre chargée de la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. C'est pourquoi je demande aux Etats membres d'entreprendre les actions nécessaires, comme prévu dans la directive révisée, et de développer des programmes de formation et des campagnes d'information ainsi que de proposer une liste d'incitations financières nécessaires pour faciliter la transition tant pour les professionnels que pour les utilisateurs. Des solutions rentables en matière de rénovation doivent être mises en avant et devenir une priorité.** »

EBC reconnaît que cette nouvelle directive est une amélioration de la directive précédente, mais va maintenant suivre de près sa transposition dans les différentes législations nationales, pour garantir une véritable mise en œuvre. Notamment sur la question des experts habilités à délivrer les certificats de performance énergétique, EBC tient à s'assurer que les Etats membres ne donneront pas une interprétation trop stricte et qu'ils prendront en compte seulement leur compétence. EBC invite également la Commission européenne à exercer son rôle de surveillance pour s'assurer que la directive sera pleinement et correctement mise en œuvre dans chacun des Etats membres et proposera les recommandations nécessaires pour améliorer encore plus la directive.

*** end ***

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.

99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.

Information à la presse

Pour toute question, veuillez contacter Riccardo Viaggi, Secrétaire Général d'EBC

riccardo.viaggi@eubuilders.org

+32 (0)2 280 1650

E.B.C, Rue Jacques de Lalaing, 4 B- 1040 Brussels

Tel: +32 (0)2 514.23.23 Fax: +32(0)2 514.00.15

secretariat@eubuilders.org

www.eubuilders.org